

# TOUT EST CLAIR ENTRE NOUS



## Conditions Tarifaires pour les Particuliers

Document d'informations tarifaires en vigueur  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.



au plus près de chacun



# DE NOUS À VOUS

Pour vous aider à gérer au mieux votre compte, vous trouverez dans ces Conditions Tarifaires le prix de vos opérations et services les plus courants. Ces Conditions Tarifaires font partie de votre convention de compte et prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vous pouvez retrouver cette brochure sur notre site Internet et dans nos Caisses locales. Bien entendu, votre conseiller se tient à votre disposition pour vous éclairer ou vous apporter un conseil personnalisé.

# SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	p. 2
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	p. 3
<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture, transformation, clôture</li><li>• Relevés de compte</li><li>• Tenue de compte</li><li>• Services en agence</li></ul>	
BANQUE À DISTANCE	p. 5
<ul style="list-style-type: none"><li>• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)</li><li>• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (ou par e-mail)</li><li>• Espaces sécurisés pour vos documents</li></ul>	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	p. 6
<ul style="list-style-type: none"><li>• Cartes</li><li>• Virements</li><li>• Prélèvements / TIPSEPA</li><li>• Chèques</li></ul>	
LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	p. 12
<ul style="list-style-type: none"><li>• Offre standard</li><li>• Offre jeunes</li><li>• Options pour personnaliser votre offre</li><li>• Offre BudgÉquilibre</li></ul>	
EN CAS D'IRRÉGULARITÉS ET D'INCIDENTS	p. 14
<ul style="list-style-type: none"><li>• Commission d'intervention</li><li>• Opérations particulières</li><li>• Incidents de paiement</li></ul>	
DÉCOUVERT ET CRÉDITS	p. 15
<ul style="list-style-type: none"><li>• Découvert</li><li>• Crédits à la consommation</li><li>• Crédits immobiliers</li><li>• Opérations particulières</li><li>• Garanties crédits</li><li>• Cautions bancaires</li></ul>	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	p. 17
<ul style="list-style-type: none"><li>• Épargne bancaire</li><li>• Placements financiers</li></ul>	
FRAIS DE SUCCESSION	p. 22
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	p. 22
<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurances liées à vos moyens de paiement</li><li>• Protection juridique</li></ul>	
GLOSSAIRE DES SERVICES LIÉS À VOTRE COMPTE	p. 23
COMMENT RÉSOUDRE UN LITIGE ÉTAPE PAR ÉTAPE	p. 24

Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA en vigueur (taux susceptible d'évolution).

À ces coûts peuvent s'ajouter des frais de port, de télécommunication, d'intermédiaires ou de prestataires.

Ces Conditions Tarifaires ne constituent pas un document publicitaire.

# EXTRAIT STANDARD DES TARIFS<sup>+</sup>

## LISTE NATIONALE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT

### BON À SAVOIR

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package)  
et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES		PRIX EN EUROS	
Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)		<b>GRATUIT</b>	[hors coûts de communication ou de fourniture d'accès à Internet]
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS		0,30 €	par alerte reçue (plafond de 3 € par mois)
Tenue de compte		2,99 €	par mois (soit pour information 35,88 € par an)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)		3,68 €	par mois (soit pour information 44,16 € par an)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)		4,32 €	par mois (soit pour information 51,84 € par an)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		2,37 €	par mois (soit pour information 28,44 € par an)
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Avec votre carte CB MasterCard® Standard ou CB Visa Classic	1 €	par retrait (à partir du 4 <sup>e</sup> retrait dans le mois, ou du 5 <sup>e</sup> si vous détenez l'une des offres groupées de services)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (PréviSecur)		29 €	par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence : par virement	4,20 €	par virement
	Par l'Internet : par virement	<b>GRATUIT</b>	
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)		<b>GRATUIT</b>	Frais par paiement d'un prélèvement
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)		<b>GRATUIT</b>	Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement
Commission d'intervention		8 €	par opération (avec un plafond de 80€ par mois)

<sup>+</sup> Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du Secteur financier (CCSF),  
à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs.



# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte	<b>GRATUIT</b>
Droit au compte (ouverture sur demande de la Banque de France)	
Le Service Bancaire de Base est une offre qui inclut l'ouverture de votre compte, la tenue de compte ainsi que sa clôture, un changement d'adresse par ans, vos relevés d'identité bancaire, la domiciliation de vos virements, l'envoi mensuel de votre relevé de compte, la réalisation de vos opérations de caisse, l'encaissement de vos chèques, de vos virements, de vos dépôts et vos retraits d'espèces en Caisse locale sans émission de chèque. Ce forfait comprend aussi vos prélèvements (frais de paiement d'un prélèvement SEPA), TIPSEPA ou vos émissions de virements (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent) en Caisse locale ou par les services de Banque à Distance. Ce forfait contient également l'abonnement à des services de Banque à Distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) ainsi que les frais d'émission de deux chèques de banque par mois.	<b>GRATUIT</b>
Commissions d'intervention <sup>+</sup>	4 €/opération (plafond de 20 €/mois)
Pour les clients bénéficiant du Droit au compte les frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement de compte suivants : - commissions d'intervention <sup>+</sup> ; - frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ; - frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ; - forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ; - frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ; - frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ; - frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction pour le client d'émettre des chèques ; - frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ; - frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.	Plafond global de 25 €/mois
Service d'aide à la mobilité bancaire	<b>GRATUIT</b>
Délivrance d'une liste des opérations automatiques et récurrentes	<b>GRATUIT</b>
Frais de désolidarisation de compte joint (sauf en cas de décès)	34,32 €
Clôture de compte	<b>GRATUIT</b>

<sup>+</sup> Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

## RELEVÉS DE COMPTE

Vos relevés	Électronique via notre site Internet	Papier
1 fois par mois	<b>GRATUIT</b> ■	<b>GRATUIT</b> ■
2 fois par mois	<b>GRATUIT</b>	1,32 € par relevé à partir du 2 <sup>e</sup> dans le mois
1 fois par semaine		
1 fois par jour		
Avis de crédit	1,09 €/avis	Frais d'expédition à domicile

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

## TENUE DE COMPTE

Tenue de compte	2,99 €/mois ■
-----------------	---------------

### LES AVANTAGES - DE 26 ANS

La réduction de vos frais de tenue de compte est de 50 %.

Tenue de compte inactif (même tarif appliqué sur les livrets ordinaires) <sup>+</sup> + Après 12 mois d'inactivité pour votre compte ou 5 ans pour vos livrets.	2,50 €/mois plafonnés à 30 € par an et par compte
Délivrance de RIB ou d'IBAN	<b>GRATUIT</b>

## SERVICES EN AGENCE

Nous mettons à votre disposition dans nos Caisses locales :

• de Crédit Mutuel de Bretagne	Le retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	<b>GRATUIT</b>
	La remise de chèque(s)	
	Le paiement d'un chèque	
	Le change de vos devises <ul style="list-style-type: none"> <li>L'achat et la vente de vos billets → cours majoré de 3 %</li> <li>Si votre commande de billets est inférieure à 100 € ou si le rachat (cession) de vos billets est inférieur à 50 € <span style="border: 1px solid green; border-radius: 50%; padding: 2px;">+</span> 3 €</li> <li>La vente de vos chèques de voyage (si vos chèques sont en euros, la vente est gratuite) → cours de l'acheteur majoré de 1,25 %</li> </ul>	
	• de Crédit Mutuel de Bretagne ou du Sud-Ouest	Le retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

### → Les frais liés aux services en agence

Frais de recherche de documents	Par document	12,35 €
	Si photocopie	<span style="border: 1px solid green; border-radius: 50%; padding: 2px;">+</span> 0,58 €/page
Frais de duplicata d'un document ou d'un relevé de compte	Réalisé en agence	7 €/document ou relevé
	Recherche archive	12,40 €/document ou relevé

### → Les frais de location de coffre-fort

De 0 à 10 dm <sup>3</sup>	De 11 à 20 dm <sup>3</sup>	De 21 à 30 dm <sup>3</sup>	De 31 à 40 dm <sup>3</sup>	De 41 à 60 dm <sup>3</sup>	De 61 à 100 dm <sup>3</sup>	Plus de 100 dm <sup>3</sup>
72 €/an	105 €/an	135 €/an	150 €/an	190 €/an	240 €/an	310 €/an

Bilan patrimonial	Le diagnostic	510 €
	L'étude spécifique	270 €

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.



## ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, SMS, ETC.)

Frais d'utilisation des services de Banque à Distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	 Site Internet (cmb.fr)	<b>GRATUIT</b> ■
	 Site Mobile (mon.cmb.fr) et applications (CMB, CMB Paiements Mobile)	<b>GRATUIT</b> ■
	 Téléphone : 09 74 75 10 11 (coût d'un appel local depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel selon opérateur)	<b>GRATUIT</b> ■

## ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (OU PAR E-MAIL)

→ Alerte et Info solde Bud'jet par SMS	0,30 €/alerte (plafond de 3€ / mois)
→ Alerte et Info solde Bud'jet par e-mail et notification	<b>GRATUIT</b>

LES AVANTAGES - DE 26 ANS  
L'alerte compte est à 0,25 €.

### → Relevé sur l'encours de votre compte

2 fois par semaine	2,70 €/mois
1 fois par jour	5,40 €/mois

## ESPACES SÉCURISÉS POUR VOS DOCUMENTS

Les documents déposés dans votre espace sécurisé Digiposte jusqu'à 5 Gigaoctets. <i>L'espace sécurisé Digiposte est une solution externe à la Banque fournie par La Poste.</i>		<b>GRATUIT</b>
Frais de location de votre espace sécurisé sur cmb.fr	Pour les documents liés à votre compte	<b>GRATUIT</b>
	Pour vos autres documents : Le Gigaoctet (Go) (maximum : 4Go) (Arrêt de commercialisation)	1 €/mois soit 12 €/an

LES AVANTAGES - DE 26 ANS

La réduction sur la location de votre espace sécurisé pour stocker vos documents est de 50 %.

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



## CARTES

Fourniture d'une carte	De retrait <sup>+</sup>	Prépayée <sup>+</sup>
Libre Service Bancaire (Arrêt de commercialisation)	1,85 € / mois 22,20 € / an	-
CB Cirrus	0,95 € / mois 11,40 € / an (pour les 12-17 ans)	-
	1,85 € / mois 22,20 € / an (à partir de 18 ans)	
Express	0,46 € / mois 5,52 € / an	-
CB MasterCard® rechargeable (12-17ans)	-	1,53 € / mois 18,36 € / an

<sup>+</sup> Cotisations cartes annuelles ou mensuelles révisables (tarifs hors offres groupées de services).  
Le montant annuel est indiqué à titre d'information.

### BON À SAVOIR

Si vous avez entre 12 et 17 ans, vos cartes CB Cirrus ainsi que CB MasterCard® rechargeable sont gratuites la 1<sup>re</sup> année.

Fourniture d'une carte de débit	(Carte de paiement internationale à débit immédiat) <sup>+</sup>	(Carte de paiement internationale à débit différé) <sup>+</sup>	(Carte de paiement à autorisation systématique) <sup>+</sup> internationale
MasterCard® à autorisation systématique	-	-	2,37 €/mois 28,44 €/an
MasterCard® à autorisation systématique majeurs protégés	-	-	1,83 €/mois 21,96 €/an
CB MasterCard® Standard ou CB Visa Classic	3,68 € / mois 44,16 € / an	4,32 € / mois 51,84 € / an	-
CB @ccess MasterCard®	4,37 € / mois 52,44 € / an	4,98 € / mois 59,76 € / an	-
CB Gold MasterCard® ou CB Visa Premier	11,82 € / mois 141,84 € / an	12,12 € / mois 145,44 € / an	-
CB Platinum MasterCard®	19,71 € / mois 236,52 € / an		-
CB World Elite MasterCard®	26,52 € / mois 318,24 € / an		-

<sup>+</sup> Cotisations cartes annuelles ou mensuelles révisables (tarifs hors offres groupées de services).  
Le montant annuel est indiqué à titre d'information.

### BON À SAVOIR

À partir de la seconde carte détenue sur un même compte, votre réduction est de 50 % sur la moins chère des deux (hors offres groupées de services).

Envoi de la carte à domicile	Livraison Standard	<b>GRATUIT</b>
	Livraison Express <sup>+</sup>	8,50 €

<sup>+</sup> uniquement pour les Entrées En Relation réalisées sur le site [cmb.fr](http://cmb.fr)

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

## → Les services liés à votre carte

La sécurité de vos paiements sur Internet	Protection Internet	<b>GRATUIT</b>
	Virtualis	
	Apple Pay	
Le blocage géographique de votre carte	Géo-blocking/Géo-alertes	<b>GRATUIT</b>
Le paiement sans contact (sous réserve d'éligibilité du smartphone/ de la montre connectée, et de la carte)	Cartes	<b>GRATUIT</b>
	Paylib	
	Apple Pay	
	Garmin Pay	
	FitBit Pay	

### BON À SAVOIR

Ces services peuvent être activés ou désactivés à tout moment.

## → Les paramètres liés à votre carte

Réédition de votre code confidentiel	7,50 €
Modification de votre plafond carte	<b>GRATUIT</b>

## → Retraits d'espèces

Frais par retrait d'espèces en Caisse locale sans émission de chèque			
Avec votre carte	Au Crédit Mutuel de Bretagne ou du Sud-Ouest	Dans une autre banque	
		En euro	En devise
CB MasterCard® rechargeable (12-17 ans)		<b>GRATUIT</b>	
MasterCard® à autorisation systématique, MasterCard® à autorisation systématique majeurs protégés, CB Cirrus, CB MasterCard® Standard, CB @ccess MasterCard®, CB Visa Classic, CB Gold MasterCard® ou CB Visa Premier, MasterCard® PartnAir	<b>GRATUIT</b>	5,45 €/retrait <sup>+</sup>	2,20 % du montant du retrait + 5,50 €/retrait
CB Platinum MasterCard®			1,10 % du montant du retrait + 2,75 €/retrait
CB World Elite MasterCard®		<b>GRATUIT</b>	

<sup>+</sup> sous réserve que la banque dispose d'espèces au guichet.



AVEC VOTRE CARTE	FRAIS PAR RETRAIT D'ESPÈCES	
	(cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	(cas de retrait en devise à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
CB MasterCard® rechargeable (12-17 ans)	<b>GRATUIT</b>	
MasterCard® à autorisation systématique	1 € par retrait	2,50 % du montant du retrait + 3,10 €/retrait
MasterCard® à autorisation systématique majeurs protégés	1€ par retrait à partir du 11 <sup>e</sup> retrait par mois	
CB Cirrus, CB MasterCard® Standard, CB @ccess MasterCard® ou CB Visa Classic	1 € par retrait, à partir du 4 <sup>e</sup> retrait par mois	
	1 € par retrait, à partir du 5 <sup>e</sup> retrait par mois si vous détenez l'une des offres groupées de services	
CB Gold MasterCard®, CB Visa Premier, MasterCard® PartnAir	<b>GRATUIT</b>	1,25 % du montant du retrait + 1,55 €/retrait
CB Platinum MasterCard®		
CB World Elite MasterCard®	<b>GRATUIT</b>	

#### LES AVANTAGES - DE 26 ANS

Les retraits d'espèces (cas de retrait en euro ou en devise à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale), sont gratuits avec les cartes CB Gold MasterCard®, CB Visa Premier, CB Platinum MasterCard® et CB World Elite MasterCard®.

#### → Paiements

FRAIS PAR PAIEMENT		
Par carte (la carte est émise par la banque)	En euro	En devise
CB MasterCard® rechargeable (12-17 ans)	<b>GRATUIT</b>	
MasterCard® à autorisation systématique, MasterCard® à autorisation systématique majeurs protégés, CB MasterCard® Standard, CB @ccess MasterCard® ou CB Visa Classic CB Gold MasterCard® ou CB Visa Premier, MasterCard® PartnAir	<b>GRATUIT</b>	2,40 % du montant du paiement + 0,35 €/paiement
CB Platinum MasterCard®		1,20 % du montant du paiement + 0,17 €/paiement
CB World Elite MasterCard®		<b>GRATUIT</b>

#### LES AVANTAGES - DE 26 ANS

Les frais de paiement en euro et en devise sont gratuits avec les cartes CB Gold MasterCard®, CB Visa Premier, CB Platinum MasterCard® et CB World Elite MasterCard®.

#### ATTENTION

Les opérations de retrait d'espèces et de paiement en devise peuvent donner lieu à des frais de change qui vous seront répercutés.

#### → En cas d'incident de fonctionnement de votre carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	<b>GRATUIT</b>
Frais d'opposition ou de blocage de la carte à votre initiative (perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée de votre carte ou des données qui lui sont liées, redressement ou liquidation judiciaire du bénéficiaire)	<b>GRATUIT</b>

Frais de recherche sur vos opérations carte	Opération non-autorisée ou mal exécutée	<b>GRATUIT</b>
	Opération autorisée	29,50 €
Frais de refabrication de votre carte	Perdue, volée ou renouvelée avant échéance	11,70 €
	Défectueuse	<b>GRATUIT</b>

### LES AVANTAGES - DE 26 ANS

La réduction sur la refabrication de votre carte est de 50 %.

Frais de capture de votre carte	<b>GRATUIT</b>
---------------------------------	----------------

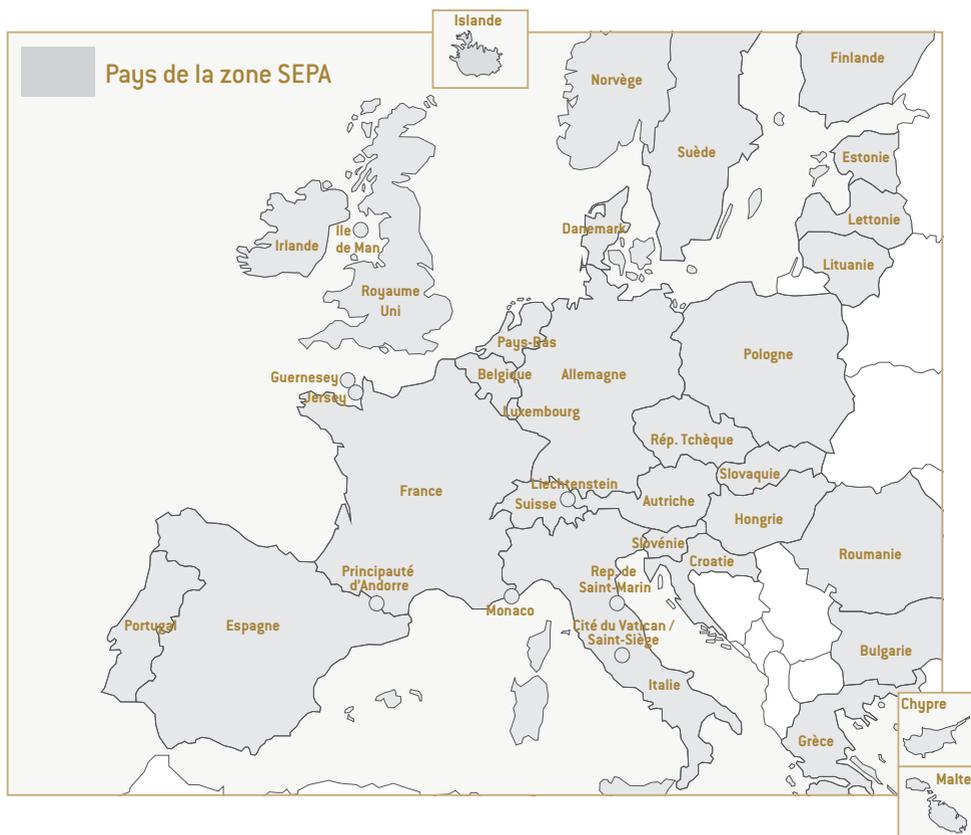
## VIREMENTS

### À NOTER

L'heure limite pour le calcul du délai d'exécution de vos virements :

- en euro, est fixée à 18h (sauf virement urgent) ;
- dans une autre monnaie, varie en fonction de la devise ;
- vos virements instantanés en euro ne disposent pas d'heure limite pour le calcul du délai d'exécution de ceux-ci.

Le virement SEPA est un virement libellé en euro émis en frais partagés (mode Share) entre deux comptes de la zone SEPA.



FRAIS PAR VIREMENT	Par les services de Banque à Distance ou sur un distributeur automatique	En agence
Emission d'un virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	<b>GRATUIT</b>	4,20 € (externes uniquement)
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) Frais par virement permanent	<b>GRATUIT</b>	1,50 € (externes uniquement)
Emission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA occasionnel)	0,08 % avec un minimum de 20,40 €	0,10 % avec un minimum de 25,75 €
Emission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA permanent) Frais par virement permanent	13,90 €	13,90 €

AUTRES FRAIS RELATIFS AUX VIREMENTS	Virements SEPA	Virements non SEPA
Frais supplémentaires par virement urgent	-	6,70 €
Réception d'un virement	<b>GRATUIT</b>	14,75 €
Demande de rappel de virement émis à votre initiative	15 €	-

SERVICES D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	Virements SEPA	Virements non SEPA
Frais par avis d'exécution d'un virement	5,55 € (uniquement dans le cas d'un abonnement)	5,55 €
Frais par avis de réception d'un virement	-	5,55 €
Frais par avis d'opération	-	2,35 €
Demande d'informations sur un virement <sup>+</sup>	15 €	-

<sup>+</sup> Sauf mesure préventive ou corrective de notre fait.

COMMISSIONS ADDITIVES (par opération)	Sur virements non SEPA	
	Émission d'un virement	Réception d'un virement
Commission de change	0,05 % avec un minimum de 15,70 €	
Tous frais au donneur d'ordre (mode "OUR")	15,70 €	-
Frais par virement occasionnel incomplet	7,45 €	14,75 €

#### ATTENTION

Vos virements non SEPA peuvent donner lieu à des frais supplémentaires facturés par les correspondants étrangers, qui vous seront ensuite répercutés.

### PRÉLÈVEMENTS / TIPSEPA

Prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	<b>GRATUIT</b>
Frais d'opposition à une ou plusieurs échéances	<b>GRATUIT</b>
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) ou TIPSEPA (frais par paiement d'un TIPSEPA)	<b>GRATUIT</b>

## CHÈQUES

Nous appliquons à vos remises de chèques une date de valeur d'un jour ouvrable<sup>+</sup>.

 Jour permettant d'exécuter les échanges interbancaires.

Frais d'envoi de chéquier à domicile	En envoi simple	1,80 € 
	En recommandé	6 €
Mise à disposition de chéquier en agence		<b>GRATUIT</b>
Frais d'envoi de chèque en ligne	En envoi simple	1,20 €
	En recommandé	5,25 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Sur un chèque	15,70 €
	Sur plusieurs chèques	30,60 €
Frais d'avis de sort sur un chèque remis		<b>GRATUIT</b>

### LES AVANTAGES - DE 26 ANS

Deux chèques en ligne en envoi simple sont offerts par an.

#### → Votre émission de chèque(s) en euro à l'international

Frais par paiement d'un chèque hors de France (y compris pour les chèques de banque)	0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 40,80 €	
Forfait de frais par chèque international rejeté pour défaut de provision	inférieur ou égal à 50 €	30 €
	supérieur à 50 €	49,50 €
Frais d'impayé lié à d'autres incidents	49,50 € / chèque	

#### → Votre remise de chèque(s) à l'international (en devise ou en euro payables à l'étranger)

Frais d'encaissement immédiat	0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 35,95 €	
Frais d'encaissement différé	0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 43,35 €	
Forfait de frais par chèque international rejeté pour défaut de provision	inférieur ou égal à 50 €	30 €
	supérieur à 50 €	49,50 €
Frais d'impayé lié à d'autres incidents	49,50 € / chèque	
Commission de change	0,05 % du montant de votre chèque avec un minimum de 15,70 €	

#### → Votre émission de chèque(s) de banque

Frais d'émission d'un chèque de banque (débité avec une date de valeur à J-1)	En France en euro	14 €	
	Autres cas	Commission fixe : 41,80 € + variable : 0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 25,75 €	0,05 % du montant de votre chèque avec un minimum de 15,70 € en cas de change 

### ATTENTION

Vos émissions et vos remises de chèques à l'international peuvent donner lieu à des frais supplémentaires, facturés par les correspondants étrangers, qui vous seront ensuite répercutés.

 Prestation comprise dans les offres groupées de services.

# LES OFFRES GROUPEES DE SERVICES



## OFFRE STANDARD

Cette offre vous permet de bénéficier de l'envoi d'un relevé mensuel, de l'abonnement à des services de Banque à Distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) et comprend la tenue de compte. Cette offre comprend également la fourniture d'une carte de débit et les frais d'envoi d'un chéquier à domicile en envoi simple.

La cotisation à une offre groupée de services de l'offre standard est mensuelle et varie selon la carte choisie :

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	(Carte de paiement internationale à débit immédiat)	(Carte de paiement internationale à débit différé)	(Carte de paiement à autorisation systématique internationale)
MasterCard® à autorisation systématique	-	-	5,03 €
CB MasterCard® Standard ou CB Visa Classic	6,33 €	6,83 €	-
CB @ccess MasterCard®	7 €	7,47 €	-
CB Gold MasterCard® ou CB Visa Premier	13,85 €	13,95 €	-
CB Platinum MasterCard®	20,68 €		-
CB World Elite MasterCard®	26,83 €		-

## → Votre offre Duo

À partir de la 2<sup>e</sup> offre standard détenue dans votre foyer (sauf offre jeunes et Budg'Équilibre), il est appliqué une réduction de 50 % sur la cotisation de la 2<sup>e</sup> offre standard (options comprises) et des suivantes.

## OFFRE JEUNES

La première année :

Jeunes  
de 16 à 25 ans  
(uniquement avec  
l'Offre Jeunes)

Cette offre comprend la tenue de compte avec ou sans chéquier, vos relevés électroniques, la fourniture d'une carte de débit et l'abonnement à des services de Banques à Distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ces services (hors options) sont gratuits la 1<sup>re</sup> année.

Ce n'est qu'à partir de la 2<sup>e</sup> année que votre cotisation mensuelle varie selon la carte que vous choisissez :

FOURNITURE D'UNE CARTE	de retrait	de débit		
		(Carte de paiement internationale à débit immédiat)	(Carte de paiement internationale à débit différé)	(Carte de paiement à autorisation systématique internationale)
CB Cirrus (uniquement avec l'Offre Jeunes)	2,17 €	-	-	-
MasterCard® à autorisation systématique	-	-	-	2,51 €
CB MasterCard® Standard ou CB Visa Classic	-	3,12 €	3,32 € (à partir de 18 ans)	-
CB @ccess MasterCard®	-	3,40 €	3,62 € (à partir de 18 ans)	-
<b>À partir de 18 ans</b>				
CB Gold MasterCard® ou CB Visa Premier	-	8,80 €	8,85 €	-
CB Platinum MasterCard®	-	11,13 €		-
CB World Elite MasterCard®	-	13,15 €		-

### ATTENTION

À partir du 26<sup>e</sup> anniversaire, les tarifs de l'offre standard s'appliquent.

## OPTIONS POUR PERSONNALISER VOTRE OFFRE

Ces options sont soumises à supplément mensuel.

		TARIF 16-25 ANS	TARIF STANDARD
Seconde carte		Demi-tarif sur la moins chère des 2	
Carte de retrait CB Cirrus (uniquement avec l'Offre Jeunes)		0,82 €	-
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	détenus au Crédit Mutuel de Bretagne (PréviSecur)	1,09 €	2,18 €
	détenus au Crédit Mutuel de Bretagne ou dans un autre établissement bancaire en France (PréviSecur Plus)	1,70 €	3,41 €
Option Quiétude		0,58 €	1,16 €
Relevés de compte papier	1 fois par mois	<b>GRATUIT</b>	
	autres périodicités	0,66 € par relevé à partir du 2 <sup>e</sup> dans le mois	1,32 € par relevé à partir du 2 <sup>e</sup> dans le mois
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (ou par e-mail)		2 alertes gratuites/mois (uniquement avec l'Offre Jeunes) 0,25 € à partir de la 3 <sup>e</sup>	0,30€/ alerte (plafond de 3 € par mois)
Relevés par sms ou e-mail	2 fois par semaine	1,21 €	2,42 €
	1 fois par jour	2,42 €	4,85 €

		TARIF 18-25 ANS	TARIF STANDARD
Prévi-Découvert (Suravenir)		0,41 €	0,83 €
MasterCard® Crédit renouvelable PartnAir		<b>GRATUIT</b>	
Protection Juridique formule Econom (Suravenir Assurances)		2,29 €	4,59 €
Autorisation de découvert	Jusqu'à 200 € de découvert	0 % (uniquement avec l'Offre Jeunes)	voir "DÉCOUVERTS ET CRÉDITS"
	Au-delà de 200 €	Le taux de découvert de l'offre standard s'applique	
	Frais de dossier	<b>GRATUIT</b>	
	Montant forfaitaire <sup>+</sup>	4,30 €	
Dépassement d'autorisation	Le taux de l'autorisation de découvert appliqué est celui de l'offre standard majoré de 3 points dans la limite du seuil de l'usure.		
	Montant forfaitaire <sup>+</sup>	4,30 €	

<sup>+</sup> Minimum appliqué si le montant des intérêts calculé sur un trimestre est inférieur à ce forfait.

### À NOTER

Ces tarifs incluent la taxe d'assurance, qui reste susceptible d'évolution.

## OFFRE BUDG'ÉQUILIBRE (offre spécifique sans chéquier).

Si vous traversez une période de fragilité financière<sup>++</sup>, nous pouvons mettre à votre disposition cette offre qui inclut la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique), la possibilité de réaliser des dépôts d'espèces ou des retraits d'espèces au distributeur automatique de billets (cas de retraits aux distributeurs automatiques du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ou en Caisse locale), de faire par mois 4 virements (cas de virements SEPA occasionnels) dont un permanent. Cette offre vous permet aussi de payer par prélèvement et inclut l'émission de deux chèques de banque par mois ainsi que l'édition des relevés d'identité bancaire et d'effectuer un changement d'adresse par an.

Sont également inclus l'ouverture de votre compte, la tenue de compte ainsi que sa clôture. En outre, pour vous aider dans le suivi de votre budget, l'offre inclut l'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ainsi que l'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.).

1 €/mois

Frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement de compte:

- commissions d'intervention<sup>+</sup> ;
- frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;
- frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;
- forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;
- frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;
- frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ;
- frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction pour le client d'émettre des chèques ;
- frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ;
- frais d'opposition (blocage) de la carte bancaire par la banque.

**GRATUIT**

(si vous bénéficiez de l'offre Budg'Equilibre)

Les frais sont plafonnés à 25 €/mois

(si vous traversez une période de fragilité financière<sup>++</sup> et que vous ne bénéficiez pas de l'offre Budg'Equilibre)

<sup>++</sup> La situation de fragilité financière est déterminée selon les critères de l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier.

## EN CAS D'IRRÉGULARITÉS ET D'INCIDENTS

### COMMISSION D'INTERVENTION<sup>+</sup>

<sup>+</sup> Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

8 €/opération  
(plafond de 80 €/mois)

#### A NOTER

Nous vous remboursons votre première commission d'intervention facturée chaque année civile.

### OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de retour pour pli non distribué (à partir du second courrier)	16,65 €
Frais de recherche pour mise à jour d'adresse	30 €
Frais par opposition à tiers détenteur ou Frais par saisie initiée par huissier (frais par saisie-attribution, saisie conservatoire, saisie de valeurs mobilières)	84,99 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant dû au Trésor Public avec un maximum de 84,99 €

### INCIDENTS DE PAIEMENT

Prélèvement, virement et TIPSEPA	Frais de non-exécution de prélèvement pour défaut de provision ou frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	Montant du paiement rejeté (plafonné à 20 € maximum)			
	Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ou frais de rejet de virement permanent pour défaut de provision				
	Frais de non-exécution ou de rejet de TIPSEPA pour défaut de provision				
Chèque	Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (tarif appliqué uniquement en cas de paiement du chèque ou d'au moins l'un d'entre eux)	14,20 €			
	Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	<table border="1"> <tr> <td>Inférieur ou égal à 50 €</td> <td>30 €</td> </tr> <tr> <td>Supérieur à 50 €</td> <td>50 €</td> </tr> </table>	Inférieur ou égal à 50 €	30 €	Supérieur à 50 €
Inférieur ou égal à 50 €	30 €				
Supérieur à 50 €	50 €				

## À NOTER

Ce forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprend la lettre d'information préalable, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, le blocage d'une provision, l'information mandataire et le certificat de non-paiement.

## SI VOUS TRAVERSEZ UNE PERIODE DE FRAGILITE FINANCIERE

Si vous traversez une période de fragilité financière<sup>+</sup> et que vous ne bénéficiez pas de l'offre Budg'Equilibre, l'ensemble des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement de compte suivants sont plafonnés :

- commissions d'intervention	25 €/mois
- frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	
- frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
- forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
- frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
- frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	
- frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction pour le client d'émettre des chèques	
- frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	
- frais d'opposition (blocage) de la carte bancaire par la banque	

<sup>+</sup> La situation de fragilité financière est déterminée selon les critères de l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier.

## DÉCOUVERT ET CRÉDITS



Les taux appliqués sont précisés dans les Conditions Particulières de votre convention de compte ou de votre contrat de crédit.

Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) tient compte du taux débiteur et de tous les frais, commissions et accessoires qui conditionnent l'octroi du prêt.

## ATTENTION

Nous vous rappelons qu'un crédit vous engage et doit être remboursé, nous vous invitons donc à vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.

## DÉCOUVERT

Si nous vous accordons un découvert :

Frais de dossier		8 €
Montant forfaitaire <sup>+</sup>		4,30 €
Prévi-Découvert (Suravenir)	Pour 1 seul adhérent	10,60 €/an
	Pour 2 adhérents	20 €/an
En cas de dépassement du montant du découvert autorisé, le taux appliqué est celui de votre découvert autorisé majoré de 3 points dans la limite du seuil de l'usure.		
En cas de situation débitrice du compte sans qu'un découvert ait été autorisé, le taux pris en compte pour le calcul des intérêts débiteurs est celui de l'usure.		
Montant forfaitaire <sup>+</sup>		4,30 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	En envoi simple	14,20 €
	En recommandé	19 €

<sup>+</sup> Minimum appliqué si le montant des intérêts calculé sur un trimestre est inférieur à ce forfait.

## CRÉDITS À LA CONSOMMATION

### → Le crédit renouvelable



### → Le crédit amortissable

Frais de dossier	1 % du montant emprunté avec un minimum de 75 €
------------------	---

### → L'avance sur placement

Intérêts débiteurs	Taux indexé sur la moyenne mensuelle de l'Euribor à 3 mois (T13M) +1,50 point
Frais de dossier	1 % du montant de la ligne accordée avec un minimum de 20 € et un maximum de 200 €

## CRÉDITS IMMOBILIERS

Frais de dossier	Prêt Épargne Logement, Prêt à Taux Zéro et Eco-prêt à Taux Zéro	<b>GRATUIT</b>
	Prêt à l'Accession sociale	1 % du montant du prêt avec un maximum de 500 €
	Autres prêts	1 % du montant du prêt avec un minimum de 400 €

### À NOTER

Les frais de dossier sont perçus lors de la 1<sup>re</sup> mise à disposition des fonds.

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Duplicata de tableau d'amortissement		22,50 €
Désengagement d'un co-emprunteur <sup>+</sup> (sauf en cas de décès)		112 €
Modification de la date d'échéance		22 €
Changement de domiciliation		<b>GRATUIT</b>
Demande de décompte de remboursement anticipé (pour les offres émises avant le 01/07/16)		42,50 €
Autres renégociations <sup>+</sup>		1 % du capital restant dû avec un minimum de 116 €
Lettre de rappel pour régularisation	en envoi simple	14,20 €
	en recommandé	19 €

<sup>+</sup> Sous réserve de l'accord du Prêteur.

## GARANTIES CRÉDITS

Prise de garanties (hors garanties hypothécaires)	150 € minimum Au-delà, refacturation à l'euro/l'euro des frais avancés par la Banque (enregistrement, notification, frais postaux...).
Modification de garantie <sup>+</sup>	85 €
Mainlevée de garantie <sup>+</sup>	85 €

<sup>+</sup> Sous réserve de l'accord du Prêteur.

## CAUTIONS BANCAIRES

Frais d'acte	32 €
Commission annuelle	1,90 % du montant accordé

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



## ÉPARGNE BANCAIRE

Frais par transfert interbancaire vers un établissement autre que le Crédit Mutuel de Bretagne ou du Sud-Ouest	CEL, PEL	120 €
--	----------	-------

### ATTENTION

En cas de transfert d'un Plan d'Épargne Populaire, une pénalité peut être appliquée selon votre contrat.

## PLACEMENTS FINANCIERS

### → Vos ordres d'achat et de vente en bourse

[Les taux indiqués sont calculés sur le montant de l'ordre exécuté]	Sur les marchés UE et EEE <sup>++</sup>		Sur les marchés hors UE et EEE (uniquement en Caisse locale)			
	Par votre Caisse locale	Par nos services de Banque à Distance				
Frais fixes de prise d'ordre de bourse	<b>GRATUIT</b>	-	4,75 €			
Frais variables de prise d'ordre de bourse	1,20 % <sup>+</sup>	0,50 % <sup>+</sup>	1,50 % avec un minimum de 48 €			
<table border="1"> <tr> <td>Pour bons de souscription</td> <td><b>GRATUIT</b></td> </tr> <tr> <td>Introduction-privatisation</td> <td><b>GRATUIT</b></td> </tr> </table>	Pour bons de souscription	<b>GRATUIT</b>		Introduction-privatisation	<b>GRATUIT</b>	
Pour bons de souscription	<b>GRATUIT</b>					
Introduction-privatisation	<b>GRATUIT</b>					
Ordre avec service de règlement et de livraison différés (SRLD)	Commission de règlement différé	0,40 %	-			
	Commission de prorogation sur ordre	0,60 % avec un minimum de 9 €	-			
Frais pour ordre tombé ou annulé	<b>GRATUIT</b>		<b>GRATUIT</b>			

<sup>+</sup> Dans le cadre d'un PEA : plafonnés à 0,5% du montant de l'opération si réalisée par voie dématérialisée ou 1,2% si réalisée par tout autre moyen.

<sup>++</sup> Espace économique européen.

### À NOTER

Les dates de valeur appliquées sont les suivantes :

- achat au comptant : J ;
- vente au comptant : J+2 ouvrés ;
- Service de Règlement et de Livraison Différés (SRLD) : dernier jour ouvré du mois.

Pour les ordres sur les marchés étrangers, des frais d'intermédiaires pourront aussi s'appliquer.

### → L'offre publique d'achat

(taux calculé sur le montant de l'ordre exécuté)

1 % avec un minimum de 8,55 € et un maximum de 24,75 €

### → Les frais sur Organismes de Placement Collectif (OPC<sup>+</sup>)

<sup>+</sup> Les OPC regroupent les OPC en Valeurs Mobilières (OPCVM) et les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA).

		PARTENAIRES		NON-PARTENAIRES	
		OPCVM dont les Fonds à formule	FIA (dont FIP, FCPI, SCPI) <sup>+</sup>	OPCVM	FIA
Frais de souscription	Forfait	<b>GRATUIT</b>		<b>GRATUIT</b>	
	Frais d'entrée	0 à 2 % (hors droits acquis à l'OPC)	Les frais d'entrée et les frais de sortie varient selon le placement. Le Document d'Informations Clés (DICI ou DIC) précise le taux qui s'applique.		
Frais de sortie					

<sup>+</sup> FIP : Fonds d'Investissement de Proximité. FCPI : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation. SCPI : Société Civile de Placement Immobilier.

## → Le service de Conseil en Investissement Financier (Valeurs Conseillées)

Recommandation personnalisée	<b>GRATUIT</b>
Revue annuelle d'adéquation	<b>GRATUIT</b>

### ATTENTION

La tarification des Valeurs Partenaires s'applique aux Valeurs Conseillées.

## → Les commissions perçues par la Banque sur les valeurs Partenaires

Au titre des services d'investissement (hors Service de gestion déléguée), les sociétés qui gèrent les OPC<sup>(1)</sup> que nous commercialisons peuvent nous rétrocéder, sous forme de commissions, de façon :

- ponctuelle : tout ou partie des frais d'entrée que vous acquittez lors de l'achat de l'OPC ;
- récurrente : une partie des frais de gestion.

OPCVM, FCPI, FIP	TAUX DE RÉTROCESSION <sup>(2)</sup> ANNUEL AU 30 JUIN 2023 [calculés sur les encours]	
	Les plus bas	Les plus hauts
<b>Classification AMF</b>		
Actions françaises	0,78 %	1,20 %
Actions de pays de la zone Euro	0,50 %	1,02 %
Actions des pays de l'Union européenne	0,73 %	1,20 %
Actions internationales	0,30 %	1,00 %
Obligations et autres titres de créance libellés en euro	0,01 %	0,70 %
Obligations et autres titres de créance internationaux	0,38 %	0,38 %
Monétaires	0,06 %	0,11 %
Monétaires court terme	0,06 %	0,06 %
Fonds à formule	0,13 %	1,78 %
Autres	0,10 %	1,10 %
<b>Autres fonds</b>	<b>Les plus bas</b>	<b>Les plus hauts</b>
Fonds de capital investissement (FIP, FCPI, FCPR)	0,96 %	1,50 %
Fonds étrangers	0,42 %	1,10 %
<b>COMMISSION INITIALE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023</b> [calculée sur le montant souscrit]		
	<b>La plus basse</b>	<b>La plus haute</b>
SCPI <sup>(3)</sup>	6 %	7 %
GFI (Groupement Forestier d'Investissement)	5 %	

Une estimation de ces commissions vous est présentée avant chaque opération. À votre demande, nous vous transmettons le détail des commissions en vigueur.

(1) Organismes de Placement Collectif.

(2) Rétrocession de tout ou partie des frais d'entrée que vous acquittez lors de l'achat de l'OPC.

(3) Société Civile de Placement Immobilier.

## → Les commissions de distribution sur les titres de créance

Lors d'offres au public non exemptées de prospectus de titres de créance, les émetteurs peuvent nous verser des commissions en rémunération de la distribution des titres. Le montant de ces commissions est indiqué dans la documentation juridique des titres.

## → Le service de gestion déléguée<sup>+</sup>

**+** Les frais de gestion sont perçus mensuellement sur la base de la valorisation des portefeuilles gérés (titres et compte espèces associé) au dernier jour ouvré du mois.

INFÉRIEURE À 50 000 €	DE 50 000 € À MOINS DE 100 000 €	À PARTIR DE 100 000 €
1 %/an	0,85 %/an	0,60 %/an

Frais pour ordre de bourse pour les profils Offensif Actions et Dynamique Actions  
(taux calculé sur le montant de l'ordre exécuté)

0,65 %

#### À NOTER

Selon l'OPC, une commission de mouvement peut être perçue lors des opérations passées dans le cadre du service de gestion déléguée.

#### → Les droits de garde<sup>+</sup>

<sup>+</sup> Ces droits de garde s'appliquent aussi dans le cadre de la gestion sous mandat (service de gestion déléguée).

Frais fixes par compte	PEA	<b>GRATUIT</b>
	Compte de titres	31,50 €

Tarifification par ligne (sauf valeurs Partenaires)

Frais fixes		4,50 €
Facturation proportionnelle sur conservation (taux calculés sur les encours)	des titres	0,30 %
	des métaux précieux	0,71 %

Ces frais sont plafonnés par an et par client à 340 €.

#### LES AVANTAGES - DE 26 ANS

Si votre portefeuille est inférieur à 10 000 €, les droits de garde sont gratuits.

#### À NOTER

La liste des Valeurs Partenaires et des Valeurs Conseillées est disponible sur le site cmb.fr dans votre espace privé.

Les droits de garde sont prélevés en juillet au titre de l'année en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au 30 juin de l'année précédente. Ils sont acquis à votre Caisse locale pour toute année commencée.

#### → Simulation des coûts et frais (Information MIFID 2<sup>+</sup>)

Hypothèses de calcul pour un investissement de 10 000 € en compte de titres :

	Montant brut investi	Frais de prise d'ordre de bourse <sup>++</sup> / Frais d'entrée	Frais courants	Rétrocessions perçues par la banque	Droits de garde par ligne
1 ordre Actions (nouvelle valeur en portefeuille) sur nos services de banque à distance	2 000 €	0,50 %	Non concerné	Non concerné	Frais fixes : 4,50 € Facturation proportionnelle : 0,30 %
OPC obligataire (valeur Partenaire)	2 000 €	1 %	0,96 %	0,50 %	Non concerné
Fonds à formule (valeur Conseillée) durée de placement recommandée de 8 ans	6 000 €	2 %	2,50 %	1,25 %	Non concerné

<sup>+</sup> Directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et ses textes d'application.

<sup>++</sup> Dans le cadre d'un PEA : plafonnés à 0,5% du montant de l'opération si réalisée par voie dématérialisée ou 1,2% si réalisée par tout autre moyen.

Coûts et frais maximum au titre d'une année <i>(hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables)</i>	Ponctuels		Récurrents	
Frais fixes de prise d'ordre de bourse / Forfait de souscription OPC	-	-	-	-
Frais variables de prise d'ordre de bourse	10 €	0,50 %	-	-
Frais d'entrée (perçus par la banque)	140 €	1,75 %	-	-
Frais du service de conseil	-	-	-	-
Droits de garde - frais fixes par compte	-	-	31,50 € <sup>++</sup>	0,32 %
Droits de garde - tarification par ligne	-	-	10,50 €	0,53 %
Rétrocessions perçues par la banque <sup>+</sup>	-	-	85 €	1,06 %
<b>Coûts et frais liés au service</b>	<b>150 €</b>	<b>1,50 %</b>	<b>42,00 €</b>	<b>0,42 %</b>
Frais courants (inclus dans la valeur liquidative)	-	-	169,20 €	1,69 %
<b>Coûts et frais liés à l'instrument</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>169,20 €</b>	<b>1,69 %</b>
<b>Total</b>	<b>150 €</b>	<b>1,50 %</b>	<b>211,20 €</b>	<b>2,11 %</b>

<sup>+</sup> Inclus dans les frais courants des instruments.

<sup>++</sup> Uniquement s'il s'agit d'un compte CTO, si PEA : Gratuit

Les coûts et frais sont identiques que l'opération soit réalisée dans le cadre d'un conseil en investissement financier ou du service de réception transmission d'ordres. Une estimation des coûts et frais vous est fournie avant chaque opération.

#### Illustration de l'effet cumulé des coûts sur le rendement :

Durée de détention	Coûts et frais cumulés en montant	Coûts et frais annualisés en %
8 ans	1 839,60 €	2,30 %

L'effet cumulé sur le rendement est calculé sur une hypothèse de détention du compte et de ces supports pendant 8 ans, sans autre opération. Le coût annualisé présenté est le ratio entre, d'une part les coûts et frais cumulés rapportés à la durée de placement et d'autre part le montant brut investi.

#### → Les nouvelles parts sociales B du Crédit Mutuel de Bretagne

##### BON À SAVOIR

Avec les nouvelles parts sociales B, vous n'avez aucuns frais :

- de souscription ;
- de gestion ;
- de droits de garde ;
- de facturation proportionnelle.



## → Les relevés et demandes spécifiques aux Instruments Financiers

Frais de relevé de portefeuille	<b>GRATUIT</b>
Frais de relevé d'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)	68,25 €

### À NOTER

Sur demande, nous pouvons également vous fournir le relevé de l'historique des titres cédés.

Récupération de l'impôt étranger	130 €
----------------------------------	-------

## → La gestion des titres non cotés

Inscription et cession des titres non cotés	1,20 % avec un maximum de 450 €
---	---------------------------------

## → Les transferts interbancaires vers un établissement autre que le Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest

Frais de transfert compte de titres	130 €
Frais fixe par ligne PEA <sup>+</sup>	15 € par ligne transférée (pour les titres admis aux négociations) 50 € par ligne transférée (pour les titres non admis aux négociations)

<sup>+</sup> Dans la limite d'un plafond de 150 €

## → Les transactions sur or

Commission perçue par type de ligne<sup>+</sup>

<sup>+</sup> Le type de ligne correspond à 1 ligne par pièce différente ou par état des pièces.

	<b>OR</b>
Achat ou vente (taux calculés sur le montant de l'ordre exécuté)	1,75 % avec un minimum de 35 € + taxes fiscales en vigueur selon le régime d'imposition choisi (forfaitaire ou plus-value)
Sac scellé	8,50 €
Frais de refonte (vente de lingots sans certificat)	91,47 €
Frais d'acheminement (si retour des pièces non conformes ou cours non atteint)	65,78 €



## FRAIS DE SUCCESSION

Frais d'ouverture de succession <sup>+</sup>	Avoirs compris entre 0 et 2000 €	<b>GRATUIT</b>
	Avoirs supérieurs à 2000 €	1,8 % du montant des encours (avec un minimum de 50 € et un maximum de 620 €)
Frais de succession en déshérence		30 €/an

<sup>+</sup> Exclusion des frais de succession pour les mineurs.

## ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

### ASSURANCES LIÉES À VOS MOYENS DE PAIEMENT

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Suravenir Assurances)	Détenus au Crédit Mutuel de Bretagne (PréviSecur)	29 €/an
	Détenus au Crédit Mutuel de Bretagne ou dans un autre établissement bancaire en France (PréviSecur Plus)	45,50 €/an

### PROTECTION JURIDIQUE

Protection Juridique (Suravenir Assurances)	Formule Econum	63,60 €/an
---	----------------	------------

#### À NOTER

Ces tarifs incluent la taxe d'assurance, qui reste susceptible d'évolution.

#### LES AVANTAGES - DE 26 ANS

Votre cotisation annuelle est réduite de 50 %.



# GLOSSAIRE DES SERVICES LIÉS À VOTRE COMPTE

---

## LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT :

- 1° Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance-tout ou partie-des opérations sur le compte bancaire.
- 2° Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.
- 3° Tenue de compte : l'établissement tient le compte du client.
- 4° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- 5° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- 6° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.
- 7° Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.
- 8° Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.
- 9° Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.
- 10° Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.
- 11° Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.
- 12° Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

# COMMENT RÉSOUDRE UN LITIGE

## ÉTAPE PAR ÉTAPE



**Si vous rencontrez une difficulté dans le fonctionnement de votre compte ou souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez contacter votre Agence, par tout moyen.**

**Vous pouvez également vous adresser au Service Relations Clientèle par e-mail :** [relations.clientele@cmb.fr](mailto:relations.clientele@cmb.fr) ou encore par l'accès « Réclamations » sous l'onglet « Nous contacter » sur notre internet [cmb.fr](http://cmb.fr); par courrier au Crédit Mutuel de Bretagne - Service Relations Clientèle - 29808 Brest Cedex 09; par téléphone au **0 800 00 30 92** , appels possibles du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h (vendredi 17 h).

**Suite à une réclamation formulée par oral ou messagerie instantanée, si vous estimez qu'il ne vous a pas été donné immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à la formaliser par un support écrit durable.**

**Si votre difficulté ou réclamation porte sur un contrat Suravenir Assurances (hors souscription) ou un sinistre, vous pouvez vous adresser à votre conseiller ou par courrier** au Service Relations clientèle de Suravenir Assurances, 44931 Nantes Cedex 9 ou encore par courriel : [relationsclientele@suravenir-assurances.fr](mailto:relationsclientele@suravenir-assurances.fr).

**Les réponses que nous formulerons par écrit pourront être au format papier ou électronique.**

**Vous pouvez, au terme du délai réglementaire suivant votre première réclamation, saisir le Médiateur compétent :**

- **pour le domaine bancaire et/ou la commercialisation des contrats d'assurance distribués par votre Caisse de Crédit Mutuel :** Le Médiateur auprès du Crédit Mutuel de Bretagne - 29808 Brest Cedex 09 ou directement en complétant le formulaire à votre disposition sur le site : [lemediateur.creditmutuelarkea.fr](http://lemediateur.creditmutuelarkea.fr);
- **pour votre épargne financière :** Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02, ou sur le site : [amf-france.org](http://amf-france.org);
- **pour l'exécution d'un contrat d'assurance :** Le Médiateur de l'Assurance : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou en saisissant directement votre demande sur [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org);
- **pour toute difficulté, réclamation portant sur une opération ou un contrat réalisé en ligne,** vous pouvez également trouver une solution de règlement à votre problème en recourant à la plateforme Européenne de règlement en ligne des litiges (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main>).

**Vous pouvez lui soumettre gratuitement tout litige entrant dans le champ de sa compétence, tel que précisé dans la Charte de médiation le concernant.**

La Charte de médiation du Crédit Mutuel de Bretagne est disponible sur notre site [cmb.fr](http://cmb.fr), sur le site [lemediateur.creditmutuelarkea.fr](http://lemediateur.creditmutuelarkea.fr) et dans chaque Caisse locale de Crédit Mutuel de Bretagne sur simple demande, et celle du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le site [amf-france.org](http://amf-france.org)."

### QUELS DÉLAIS DE TRAITEMENT ?

Votre demande concerne :

**Votre compte de paiement (hors découvert et assurance) ?**

**Vos services de paiement (hors chèques) ?**

Nous vous répondrons dans **un délai maximal de 15 jours**.

*Pour des raisons indépendantes de notre volonté, ce délai pourrait être porté à 35 jours.*

**Un autre sujet ?**

Nous vous répondrons dans **un délai maximal de 2 mois**.

**Un contrat Suravenir Assurances ou un sinistre ?**

Vous pouvez vous adresser tout d'abord à votre conseiller et par la suite par courrier au Service Clientèle de Suravenir Assurances :

**Service Relations Clientèle - Suravenir Assurances - 44931 Nantes Cedex 9.**



Certains des produits ou services distribués par le Crédit Mutuel de Bretagne  
sont souscrits auprès des sociétés suivantes ou développés par elles :

**SURAVENIR**

SA à Directeur et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le Code des Assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9). Siège social: 232 rue du Général Paulet - 29200 Brest.

**SURAVENIR ASSURANCES**

SA à Conseil d'Administration au capital entièrement libéré de 38 265 920 €. Entreprise régie par le Code des Assurances, soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9). Siège social: 2 rue Vasco de Gama, Saint-Herblain, 44931 Nantes Cedex 9. RCS Nantes 343 142 659. Code NAF: 6512Z.

**LA POSTE**

SA au capital de 3 800 000 000 €. 356 000 000 RCS Paris. Siège social: 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris avec laquelle la Banque a conclu un accord de partenariat.

**GARMIN**

Garmin International, Inc. 1200 E. 151st St. Olathe, KS 66062-3426 U.S.A.

**MASTERCARD**

Mastercard Europe SA au capital de 61 500€, 198/A Chaussée de Tervuren, 1410 Waterloo, Belgique, RPR 0448038446.

**VISA**

Visa France, 21 boulevard de la Madeleine, 75038 Paris. RCS Paris 509 930 639.

**CB**

GIE CB, 151 bis, rue Saint Honoré, 75001 Paris. RCS Paris 331 302 794.

**FITBIT**

Fitbit International Limited, 76 Baggot St Low, Dublin, Irlande.

**APPLE**

Apple Distribution International, Holly Hill Industrial Estate, Cork, Irlande.

**PAYLIB**

Paylib Services, SAS au capital de 1 539 615 €, 71 boulevard national, 92250 La Garenne Colombes. RCS Nanterre 522 048 032.

**EPI**

EPI Company, SE au capital de 328 905 937,50 €, Havenlaan 2, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Belgique, RPR 0755811726.

**PAYLEAD**

Paylead, SAS au capital de 25 083 €, 24 avenue du Maréchal Foch, 33000 Bordeaux. RCS Bordeaux 821 725 579.

Les glossaires des principaux termes avec les abréviations utilisées sur vos relevés de compte  
sont disponibles sur notre site Internet.



Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances. 1 rue Louis Lichou  
29480 Le Relecq-Kerhuon. Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585, 10/2023



Crédit Mutuel de Bretagne  
est une fédération du groupe  
Crédit Mutuel ARKEA

Crédit Mutuel  
**ARKEA**